ne nous ménagent pas les marques de sympathie. Ce n'est pas une revendication étroite de parti qui soulève le peuple belge, c'est un large courant d'opinion, c'est le besoin de plus de liberté, de garanties essentielles pour la représentation nationale. Et voilà pourquoi dans la bourgeoisie, dans l'élite qui pense, nous trouvons tant de concours même inattendus.

» La grève générale aboutira-t-elle à assurer le suffrage universel à la Belgique ?

» Je le crois. Tant de sacrifices ne sauraient être en vain !

» En admettant même que la réforme ne soit pas immédiate, le déclanchement de la grève générale aura montré ce dont la masse organisée des travailleurs est capable et la valeur d'une telle démonstration qui servira de leçon à l'Univers, sera pour la Belgique ouvrière une gloire impérissable...

— » La grève étant décidée, qui en prescrira la fin ?

— » Le comité central de grève. Il est composé des sénateurs et des députés socialistes, du Conseil général du Parti Ouvrier et des délégués des organisations syndicales non adhérentes au Parti. Ce comité recevra le mandat de direction absolue du mouvement. Il l'arrêtera lorsqu'il jugera que la grève a donné son maximum d'effet...

— » Ce n'est donc pas une révolution qui se prépare ?

— » Non ! Non ! C'est une démonstration imposante, grandiose, grave sans doute mais dont le succès n'est possible que si elle est effectuée avec le calme et la dignité qui sont, heureusement, l'essence même de la conscience ouvrière belge.

— » Mais le gouvernement mobilisera ses troupes ; il improvisera des soldats dans les services abandonnés...

— » Les citoyens belges ont un sentiment si profond de civisme que nulle mesure ne pourra les blesser plus profondément que celles-là. Mettre les villes en une sorte d'état de siège sera une faute que, de la bourgeoisie elle-même, on appréciera sévèrement. Les soldats à la caserne. Les citoyens dans la cité. Voilà l'ordre raisonnable des choses. Si le gouvernement le modifie, alors... »

Le citoyen Furnémont n'achève pas.

Nous voulons le remercier d'avoir dit avec tant de clarté ces choses que le peuple de France sera heureux de connaître, dans l'inquiétude où il est des événements qui vont se dérouler de l'autre côté de la frontière.

La diplomatie réserve de Vandervelde que nous avons surpris, avant-hier, au sortir d'une fiévreuse réunion, eurait pu alarmer certains. La franche ardeur de Furnémont en enthousiasmera d'autres.

Les événements du 14 avril nous montreront de quel côté, — humilitude ou prompte victoire, — le Destin a décidé de faire pencher sa balance.

ALEX WILL.

Nouvelles Parlementaires

Le service de 3 ans

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 20 mars. — La Commission de l'armée a procédé aujourd'hui à la nomination du rapporteur de la loi de 3 ans.

M. Pelé, député de la Seine, a été nommé au 2e tour par 21 voix contre 16 à M. Benazet.

Tous les deux s'étaient déclarés partisans du service de trois ans.

Jaurès a ensuite longuement développé une motion tendant à inviter le gouvernement à faire appel à la Cour de la Haye pour la limitation des armements.

La motion de Jaurès a été repoussée par 22 voix contre 5.

M. Messimy a ensuite développé son contre-projet tendant à établir le principe du service de 3 ans avec renvois anticipés.

Chez les Instituteurs du Rhône

A propos de la nomination d'une institutrice

Lyon, 20 mars. — A la demande du Syndicat des Instituteurs du Rhône, les quatre conseillers départementaux élus par le personnel de ce département se sont rendus, ces jours derniers, chez l'inspecteur d'académie du Rhône pour protester contre les conditions dans lesquelles la fille d'un conseiller général a été nommée institutrice adjointe à l'école primaire supérieure de filles de Villefranche. Cette institutrice adjointe, Mlle V..., ne possède pas le brevet supérieur. Mais comme la loi exige que les instituteurs adjoints délégués dans les écoles primaires supérieures soient pourvus de ce brevet, on a tout simplement affirmé, aussi bien dans l'arrêté ministériel qui la délègue à Villefranche, que dans le bulletin départemental, que cette candidate était « pourvue de brevet supérieur ».

Quand les conseillers départementaux lui eurent démontré le « faux » commis au bénéfice de Mlle V..., l'inspecteur d'académie aurait répondu : « C'est une affaire réglée. La nomination de Mlle V... est retirée. » Mais, en fait, on ne fit que modifier le titre de l'institutrice dont la nomination est contestée. On lui retira le titre d' « adjointe », qui lui valait 1.400 francs de traitement fixe, pour la nommer, dans la même école, « auxiliaire », avec 20 heures d'enseignement par semaine, ce qui lui assure 2.000 francs d'appointements.

Le Syndicat des Instituteurs du Rhône ne veut pas admettre ce procédé. Il commence une campagne de protestation en faisant valoir que cette jeune fille, qui ne sort pas d'une école normale, qui n'a pas fait le stage exigé par la loi, qui n'a pas le certificat d'aptitude pédagogique, obtint dans son département un poste qui est couramment refusé à des institutrices ayant tous leurs titres et bien des années d'expérience lit cette faveur, elle la doit simplement à la situation politique de son père.

LES INSTITUTEURS SECRÉTAIRES DE MAIRIE

LE DEUXIÈME CONGRÈS ANNUEL

Paris, 20 mars. — La Fédération nationale des instituteurs secrétaires de mairie et employés communaux tient aujourd'hui son deuxième congrès annuel au nouveau Palais de la Mutualité, rue Saint-Martin, 225. Cette fédération, dont la création a été décidée à Nantes, en août 1911, au moment du congrès des Amicales, compte aujourd'hui 62 sections groupant plus de 12.000 membres. Ayant pour but la défense des intérêts professionnels moraux et matériels de l'ensemble de ses membres et la défense en justice des procès que peuvent avoir à soutenir individuellement, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs, chacun de ses adhérents, elle a, au cours de l'année écoulée, engagé et soutenu 60 affaires de révocation devant le Conseil d'Etat.

La séance de ce matin a été consacrée exclusivement à des questions d'ordre intérieur. Après avoir approuvé le rapport moral du secrétaire-général, M. Barbe, de l'Yonne, qui a insisté sur les progrès faits par l'organisation, et le rapport du trésorier général, M. Paillard, de l'Oise, qui a montré que plusieurs milliers de francs ont été dépensés dans les procès résultant des révocations, les délégués se sont occupés des rapports à entretenir avec la Fédération des Amicales d'Instituteurs. Ces rapports tendent à devenir de plus en plus intimes.

Dans la séance de l'après-midi, le congrès a étudié les moyens de « simplifier la paperasserie » administrative. Il a réclamé, en particulier, l'impression des registres de l'état-civil.

La Guerre des Balkans

LES INCIDENTS AUSTRO-MONTENEGRINS

Vienne, 20 mars. — Dans les cercles officiels on dément catégoriquement le bruit répandu par certains journaux berlinois, bruit suivant lequel l'Autriche-Hongrie, projetterait une démonstration navale contre le Monténégro.

On assure que le voyage des deux divisions qui ont appareillé hier de Pola vers le sud est purement un voyage d'exercices.

Malgré ce démenti officiel, on signale de nouveaux déplacements des unités navales.

A Vienne, l'irritation demeure très vive et on attend impatiemment l'éclaircissement de l'incident soulevé par l'arrestation du prêtre catholique d'Ipek.

LES LENTEURS DE LA MÉDIATION

Belgrade, 20 mars. — La démarche des puissances auprès des gouvernements alliés ne pourra pas être faite avant 24 ou 48 heures, les ministres n'ayant pas encore tous reçus leurs instructions à ce sujet. En outre, certaines différences existent entre les communications faites par les puissances à leurs représentants, ce qui nécessitera un échange de vues pour arrêter, dans une forme idéalique la note verbale, qui devra être soumise aux Etats-Balkaniques.

Les hostilités à Tchataldja

Sofbia, 20 mars. — D'après un communiqué officieux, les troupes turques de Tchataldja ont de nouveau essayé, mardi, de prendre l'offensive, mais cette tentative, qui leur a coûté des pertes considérables, a totalement avorté.

Environ 5 divisions d'infanterie, renforcées d'artillerie et de cavalerie et appuyées par le feu des canons de la flotte, ont été tenues en échec par une contre-attaque des détachements bulgares.

A la tombée de la nuit, l'aile droite bulgare a attaqué le flanc gauche des troupes ottomanes et l'a mis en déroute.

A la suite de ce combat, deux bataillons turcs furent complètement isolés et poursuivis jusqu'à la côte, à l'est d'Epivatos.

Cependant, une partie de ces troupes put s'échapper et regagner les navires de guerre turcs, à la faveur de l'obscurité.

Pudique Ohio !

New-York, 20 mars. — La législature de l'Etat d'Ohio a été saisie hier d'un projet de loi prescrivant les modes qui devront être suivies par les femmes de cet Etat. Une commission de trois censeurs, dont un sera un ministre de la religion, sera investie du pouvoir discrétionnaire d'interdire toute mode et tous vêtements qu'elle jugera « contraires à la vertu ou à la chasteté ».

Le projet déclare dès maintenant illégal le port de corsages ouverts et fixe le décolleté à deux pouces au-dessous du menton. Il proscrit même tout tissu au travers duquel on pourrait distinguer la peau. Il prohibe l'usage de bas à jours dans des endroits publics et frappe d'une pénalité les commerçants qui exposeront dans leurs vitrines des femmes en cire qui ne seraient pas complètement vêtues.

Vers la solution de la Crise

M. Poincaré charge M. Barthou de former le nouveau Cabinet. -- Celui-ci commence immédiatement ses démarches.

Le débat d'hier à la Chambre. -- La motion des proportionnalistes est repoussée, l'ordre du jour pur et simple étant voté par 280 voix contre 252.

Les consultations à l'Elysée

Paris, 20 mars. — Le président de la République continue aujourd'hui les consultations politiques qu'il avait commencées hier par M. Léon Bourgeois.

Ce matin à onze heures et demie il a reçu M. de Freycinet, sénateur, ancien président du conseil ; cet après-midi, à deux heures, il a reçu M. Ribot, sénateur, ancien président du conseil.

M. Ribot a quitté l'Elysée à trois heures.

Peu de temps après, Briand est venu s'entretenir avec le président de la République.

La série des consultations sera close après cet entretien. M. Poincaré fera appeler vers la fin de l'après-midi le personnage politique auquel il désire confier la mission de former le cabinet.

Les pivots du futur Cabinet : MM. BARTHOU ET PICHON

On paraît croire que c'est à M. Barthou, garde des sceaux du cabinet Briand, que M. Poincaré s'adressera pour le charger de former le nouveau ministère.

M. Pichon, ancien ministre des affaires étrangères, serait un des principaux éléments de la combinaison, qui comprendrait, assure-t-on, une partie des membres du cabinet Briand, réserve faite de l'attribution des portefeuilles.

Combinaison possible... voire probable ?

Paris, 20 mars. — De l' « Agence l'Information » :

Il se confirme que c'est M. Barthou, ministre démissionnaire de la Justice, qui sera appelé à l'Elysée pour recevoir du président de la République l'offre de constituer le nouveau ministère.

Son acceptation paraît d'autant plus certaine que les négociations pour les attributions de portefeuilles se sont poursuivies hier très tard dans la soirée, très officieusement, mais très activement, et encore dans la matinée d'aujourd'hui.

Ces négociations sont avancées au point qu'on fait déjà circuler la liste des principaux ministres du futur cabinet.

Nous ne la reproduisons qu'avec les réserves les plus expresses :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. BARTHOU.
Justice : M. DOUMERGUE.
Intérieur : M. PICHON.
Guerre : M. ETIENNE.
Marine : M. THOMSON.
Finances : M. KLOTZ.
Instruction Publique : M. VIVIANI.
Agriculture : M. F. DAVID.
Travaux publics : M. J. DUPUY.
Travail : M. P. MOREL.
Commerce : M. L. BERARD.
Colonies : M. GERVAIS.

Le Cabinet démissionnaire et les affaires courantes

Paris, 20 mars. — Briand et ses collègues du cabinet démissionnaire s'abstiendront de se rendre aujourd'hui à la Chambre pour se renfermer dans leur mission, qui est d'expédier les affaires courantes.

En particulier, le ministre des finances a écrit au président de la Chambre qu'il ne viendrait pas au Palais-Bourbon, où est inscrite à l'ordre du jour la discussion des crédits supplémentaires. Ces crédits affectent l'exercice 1912, dont la clôture sera prononcée le 31 mars. M. Klotz a considéré qu'un délai de dix jours restant à courir jusqu'à cette clôture d'exercice, il n'avait pas à s'occuper actuellement de cette question, qui ne rentre pas encore dans l'expédition des affaires courantes.

M. Barthou est appelé A L'ELYSÉE

Paris, 20 mars. — A trois heures quarante-cinq, M. L. Barthou, accompagné de M. Pichon, secrétaire général de la présidence, arrive à l'Elysée.

Il est immédiatement introduit auprès de M. Raymond Poincaré.

Il est certain que c'est pour le prier de former le nouveau ministère que le Président de la République l'a fait chercher.

A quatre heures, M. Briand quitte l'Elysée pour retourner au ministère de l'intérieur.

M. Barthou acceptera de former le Cabinet

Paris, 20 mars. — De l' « Agence Havas » :

M. Poincaré, après avoir reçu MM. Ribot et Briand, a fait appeler M. Barthou, avec qui il a eu une conversation d'une heure et demie.

M. Poincaré a demandé à M. Barthou s'il accepterait de former le nouveau cabinet. M. Barthou a demandé à consulter ses amis politiques avant d'accepter.

M. Barthou a vu dans l'après-midi MM. Briand, Ribot, Deschanel. Il a constaté que

M. BARTHOU

tous approuvaient les intentions dont il leur avait fait part. Aucun ne l'a découragé. Il n'a choisi encore aucun collaborateur ; le choix résultera des conversations qu'il aura demain.

M. Barthou a la volonté bien arrêtée de ministère de détente, d'union et de réconciliation républicaine.

Concernant le programme ministériel, rien ne peut être arrêté sans les avis de ses futurs collaborateurs ; mais deux questions sont posées qu'aucun gouvernement ne peut éluder : réforme électorale et durée du service militaire.

M. Barthou acceptera de constituer le cabinet s'il est assuré de l'adhésion de tous les membres pour le service de trois ans. Il demeure irréductible sur cette question. Il demandera à la commission du Sénat de faire un effort et d'accepter le principe de représentation des minorités dont les modalités seront recherchées dans un esprit de conciliation et de transaction.

Les groupes parlementaires ET LA CRISE

Une nouvelle motion du groupe proportionnaliste

Paris, 20 mars. — Le groupe de la représentation proportionnelle s'est réuni ce matin à 10 heures au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Ch. Benoist.

M. Joseph Reinach a rendu compte de l'entrevue que le bureau du groupe avait eue hier soir avec le président de la Chambre, et où celui-ci avait déclaré que la motion du groupe proportionnaliste n'était pas recevable, parce qu'elle violait l'article 140 du règlement de la Chambre. Cet article interdit tout débat sur un projet ou une proposition en discussion devant l'autre Chambre.

Après une discussion qui a duré deux heures le groupe, reconnaissant l'irrecevabilité de son premier texte, en a rédigé un autre ainsi conçu :

« La Chambre issue du suffrage universel et fidèle au principe de la représentation des minorités affirmé par ses votes du 3 juillet 1911 et du 1er juillet 1912, et repoussant toute adjonction, décide de s'ajourner à mardi ».

Le bureau du groupe, à l'issue de la réunion, s'est rendu au secrétariat général de la Chambre, pour communiquer ce texte à M. Eugène Pierre, qui le tient pour aussi irrecevable que le premier.

On assure qu'un assez grand nombre de membres du groupe sont disposés à renoncer à porter la motion à la tribune.

Chez les républicains-socialistes

Paris, 20 mars. — Le groupe républicain socialiste, sur la proposition de M. Augagneur, a voté cet après-midi l'ordre du jour suivant :

« Le groupe républicain-socialiste considérant que la Chambre vient par son vote de manifester son désir d'un gouvernement d'union et d'action républicaines qui s'appuiera uniquement sur les groupes républicains et laïques, passe à l'ordre du jour ».

Au Comité Exécutif du Parti Radical

Paris, 20 mars. — Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a voté l'ordre du jour suivant :

« Le bureau du comité exécutif,

Heureux de voir que l'arbitrage du Sénat s'est prononcé au sujet de la réforme électorale dans le sens du vote émis par le parti au congrès de Tours,

Se félicite que la haute Assemblée ait fait triompher les principes qui sauvegardent les droits essentiels du suffrage universel ;

Émet l'espoir que dans la même pensée d'union qui a inspiré la délibération de la délégation des gauches de la Chambre, les républicains des deux Assemblées sauront rétablir entre eux sur la question de la réforme électorale l'accord indispensable pour mener à leur réalisation les réformes laïques, démocratiques et sociales inscrites au programme du parti. »

A LA CHAMBRE

Paris, 20 mars. — M. Paul DESCHANEL préside.

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre est très nombreuse sur tous les bancs.

La motion des Proportionnalistes en faveur de la R. M.

M. Paul DESCHANEL dit qu'il a été saisi d'une motion en faveur de la représentation proportionnelle. Cette motion, dit-il, n'est pas recevable aux termes de l'article 140 du règlement.

VOIX AU CENTRE. — Cet article ne vise que les projets ou propositions de lois.

M. Paul DESCHANEL. — A plus forte raison, l'article 140 s'applique aux projets de résolution qui n'étaient pas en usage au moment où il a été inscrit au règlement. Autrement on pourrait à tout moment et à chaque article intervenir sur des propositions de lois dans les délibérations de l'autre Assemblée.

C'est précisément le cas.

Je me conforme donc à la règle et à l'usage, invariablement suivis dans les deux Assemblées. Je m'y conforme en déclarant [illegible] recevable.

M. DE LANESSAN. — Je demande la parole. (Vifs applaudissements). J'ai été prié par le groupe de la réforme électorale et de la représentation proportionnelle de présenter un projet de résolution relatif à l'ajournement des séances de la Chambre.

Il me suffira de le lire sans rien y ajouter. Le voici :

« La Chambre issue du suffrage universel...

M. Louis ANDRIEUX. — Issue du suffrage universel qu'on se propose d'étrangler !

M. DE LANESSAN. — Je continue : « ...Fidèle au principe de la représentation des minorités, affirmé par ses votes du 3 juillet 1911 et du 1er juillet 1912, et repoussant toute adjonction, décide de s'ajourner à mardi. (Applaudissements).

Willm appuie la motion

WILLM a la parole.

S'il s'agissait, dit-il, d'une interpellation on pourrait nous opposer le règlement. Mais c'est une proposition de résolution qu'a déposée M. de Lanessan. Il est inadmissible que la Chambre ne puisse l'examiner.

Que dit l'article 140 ? « Que la Chambre ne pourra mettre à son ordre du jour un projet de loi en discussion devant le Sénat. »

Mais il ne s'agit nullement de mettre un projet quelconque à notre ordre du jour, puisque nous demandons l'ajournement à mardi.

De nombreux précédents dans les deux Assemblées peuvent être invoqués. Nous pouvons nous abriter sous l'autorité du redevons prendre nos responsabilités devant la Chambre, et ce n'est pas la chute d'un cabinet qui peut nous en empêcher.

Si vraiment l'argument qu'on présente est vrai, cet article 140 s'opposera avec netteté à ce que nous disons notre sentiment sur la réforme électorale le jour où le cabinet sera constitué. La situation sera la même.

Il dépendra donc maintenant du Sénat de prolonger indéfiniment une discussion pour empêcher la Chambre de manifester son opinion. C'est là une conséquence singulièrement grave.

Si vous ne mettez pas aux voix notre proposition de résolution, vous jugulez la Chambre devant le Sénat. (Applaudissements).

Je m'adresse à mes amis radicaux. Devant le pays qui nous jugera, vous ne commettrez pas cette faute volontaire de prononcer l'abdication définitive des élus du suffrage universel.

M. le président, conclut Willm, déclare qu'il est chargé d'appliquer le règlement et d'interpréter les textes. Mais quand il y a contestation, il doit consulter la Chambre et la laisser décider en pleine liberté. (Applaudissements).

M. Ch. Dumont demande l'ordre du jour pur et simple

M. Charles DUMONT demande l'ordre du jour pur et simple. Il aura, dit-il, cette triple signification : le loyalisme constitutionnel, le respect de la liberté d'opinion de chacun sur la réforme, le droit enfin de l'améliorer légalement quand elle reviendra du Sénat. (Vifs applaudissements à gauche.

M. MASSABUAU. — J'ai déposé une motion qui ne peut être discutée aujourd'hui comme étant trop tardive et n'ayant pas 40 signatures. Je demande la revision de la Constitution. Le Sénat ne peut aller contre la volonté d'un président de la République proclamé par le pays et contre celle de la Chambre. 300 sénateurs issus du suffrage restreint ne peuvent faire la loi à 600 députés issus du suffrage universel.

Une proposition de Jaurès

JAURÈS. — Puisque l'ordre du jour pur et simple s'oppose à notre motion et ne peut être discuté qu'à propos d'elle, je demande que dès que la Chambre aura statué sur lui, il soit procédé, s'il est rejeté, au vote sur notre motion, de telle sorte qu'il soit établi que la parole doit, entre les deux Chambres, rester à celle qui est issue du suffrage universel. (Applaudissements.)

M. André LEFÈVRE. — Je ne puis pas accepter l'interprétation de M. Jaurès. Je ne puis émettre le vote qu'il demande. En voici les raisons : si l'on veut que le régime parlementaire continue...

M. DELAHAYE. — Nous n'y tenons pas. (Bruit.)

M. A. LEFÈVRE. — ...Il est indispensable de respecter certaines traditions et certaines coutumes sans lesquelles il ne pourrait fonctionner. Je suis de ceux qui ne sont pas disposés à s'incliner devant la question préalable opposée aux décisions de la Chambre. Mais aujourd'hui je refuse de m'associer à un vote qui paraîtrait une injonction à une certaine autorité dont on parlait tout à l'heure et le résultat d'un mouvement de colère. La Chambre pourra plus tard faire comprendre au Sénat qu'en matière électorale, le dernier mot doit rester à la Chambre.

L'attitude des radicaux-proportionnalistes

Pas de conflit entre la Chambre et le Sénat

M. Abel Ferry. — Au nom des républicains proportionnalistes, je suis chargé de déclarer que nous ne pousserons pas les divisions qui sont dans nos rangs jusqu'à un conflit entre les deux Assemblées. (Applaudissements à gauche.) Nous garderons notre liberté et nous nous efforcerons d'introduire dans la loi la représentation des minorités. Mais nous ne voulons pas pousser à l'état aigu ce conflit. Nous ne sommes pas persuadés que tous les proportionnalistes [illegible] ment la proportionnelle pour elle-même. (Applaudissements à droite.)

On veut compter la manœuvre qui, pendant deux ans, par trop d'intransigeance, a repoussé les textes de conciliation. (Protestations à droite.) De cette manœuvre, aucun républicain ne peut être ni la victime ni le complice. (Applaudissements à gauche.)

JAURÈS. — Si M. Abel Ferry a voulu se faire pardonner par nos adversaires le concours intermittent qu'il nous a prêté... (Vives interruptions à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. FERRY se lève à son banc et réclame énergiquement la parole pour répliquer immédiatement.

JAURÈS refuse de la lui céder.

LE PRÉSIDENT. — Vous aurez, monsieur Ferry, la parole dans un instant.

JAURÈS. — Je m'étonne qu'après les paroles qu'a prononcées M. Ferry, et dont il pourra mesurer la portée en les relisant demain à l' « Officiel », il ne me permette pas une brève réplique.

Si M. Abel Ferry a le souci de ne pas pousser à l'aigu le conflit entre les deux Assemblées, je regrette qu'il n'ait pas essayé de faire prévaloir ailleurs son sincérité. Ce n'est pas par une abdication du suffrage universel qu'on réussira ce conflit. Bien au contraire, c'est en affirmant que la volonté de la Chambre reste ferme et inébranlable. Voilà pourquoi nous demandons à tous ceux qui veulent la réforme électorale, de maintenir leurs votes antérieurs. (Applaudissements.)

Une protestation de M. Buisson

M. Ferdinand BUISSON. — Je remplis un devoir élémentaire en relevant les accusations d'intransigeance portées contre la commission du suffrage universel. Je vous demande d'enregistrer ma protestation. La commission a fait une œuvre de transaction et non une œuvre d'intransigeance.

Dans l'avant-dernière séance du Sénat, on a communiqué à l'Assemblée une décision prise, paraît-il, par la délégation des gauches. Le Sénat en a fait grand état.

Dans ces conditions, ne trouvez-vous pas

FEUILLETON DU 21 MARS. — N° 83

Forfaits d'Amour

ROMAN INÉDIT

PAR

Gérard MONTCLERC

— Pourquoi donc ça, Bertrand ?

— Hé ! sapristi, vous ne comprenez pas ?

« J'ai peur devoir strict d'expulser tous les rôdeurs que je rencontre sur le territoire d'Excideuil...

« Je devais prendre par le bras cette malheureuse et la conduire directement à la mairie de Barnéville, d'où les gendarmes l'auraient chassée du département. Voilà, mon ami, ce que j'aurais dû faire.

« Au lieu de ça, je m'attendris, je lui fourre des sous... c'est du propre, et je n'irai pas me vanter de la chose au chef ; il m'administrerait une semonce bien prononcée et

— Moi, je vous affirme, Bertrand, que vous avez tort de vous faire de la bile à ce propos.

« La pauvre fille n'est guère dangereuse, si il n'y a pas de mal à la laisser continuer sa route. J'ai eu le cœur crevé devant son air misérable.

« Y a pas de vagabond qui tienne... du moment qu'un être humain est dans la peine, faut lâcher de lui donner un coup de main pour en sortir, et vos lois et vos règlements, c'est de la balançoire.

— Oui, mon vieux, je vous écoute...

« N'empêche que si vous vous trouviez nez à nez avec ces brigands de braconniers qui abîment tout, qui massacrent tout et qui vous en veulent à mort par dessus le marché, vous ne parleriez pas de la même façon.

— Les braconniers, c'est différent, c'est une mauvaise graine...

— Je vous crois ! Tel que vous me voyez, il y en a quatre déjà qui m'ont tenu au bout de leur fusil.

« J'ai échappé par miracle... Et pourtant, M. le marquis est une vraie pâte, indulgent comme on ne l'est plus... et bon, et charitable et tout...

« Mais c't' engeance-là n'en a jamais assez ! Chaque matin, au moment de la chasse, faut partir à l'affût. Vous verrez ça, Jaumale. »

Une fois encore, Noiraud tira fortement sur sa laisse, renifla, dressa les oreilles, voulut s'élancer.

— Décidément, c'est le jour aux rencontres, observa le garde.

« D'ordinaire, je fais mes douze ou quinze kilomètres en forêt sans voir un chat, excepté du côté des coupes, et voilà en une demi-heure deux personnes.

« Attention, cette fois, ça n'est pas un vagabond, du moins il n'en a pas l'air, ses vêtements sont propres, quoique usagés...

« Connaissez-vous ça, Jaumale ?... »

Bertrand parlait à demi-voix, car la personne dont il s'occupait arrivait sur eux longeant un sentier recouvert d'herbe-haute, où il s'enfonçait jusqu'à mi-jambes.

C'était un homme, jeune autant qu'on en pouvait déduire d'après sa tournure.

Il s'enveloppait d'un vaste caoutchouc qui avait reçu maintes averses à en juger par sa nuance jaunâtre. Un chapeau de feutre mou, également déteint, dont les bords larges étaient rabattus, enveloppait d'ombre le haut du visage.

Les joues et le menton disparaissaient sous l'épaisse toison d'une barbe brune, longue, inculte.

Et cependant, un « je ne sais quoi » dans cet ensemble peu flatteur et misérable disait que l'inconnu n'était pas un vagabond vulgaire.

Il marchait tête baissée, le dos voûté, les mains enfouies dans ses poches.

— Encore un pauvre bougre qui n'a pas tiré un bon numéro à la loterie ! soupira l'ordonnance.

A ce moment, le garde fit quelques pas sous bois en criant :

— Voyez, camarade ! Toute une nichée de « jaunirons ».

« Je les adore... je ne résiste pas au désir d'en faire la cueillette. Apportez votre panier, qu'on le remplisse !

— Voilà ! voilà ! faut d'abord que je me dépêtre de ces ronces !...

L'homme arrivait juste devant le vieux soldat, qui, les jambes prises dans d'épaisses broussailles travaillait méthodiquement à s'en débarrasser.

— Voulez-vous que je vous aide, monsieur, demanda l'inconnu.

Jaumale, brusquement, se redressa, fit un bond en arrière...

Il eût marché sur un serpent que son émoi n'eût pas été plus vif.

Pâle, les yeux dilatés par la plus intense satisfaction, il regarda son interlocuteur.

Celui-ci venait de rejeter son chapeau légèrement en arrière. Très pâle aussi, il regardait fixement l'ancien soldat.

— Mons... bégaya Jaumale.

Alors l'autre, d'un geste prompt, mit un doigt sur sa bouche.

Devant ce geste, le vieux serviteur redevint muet. Mais ce ne fut qu'au prix d'un violent effort sur lui-même.

On voyait les muscles de son visage tressaillir, sa poitrine se soulever convulsivement...

— Ben ! arrivez-vous ? ou s'il faut que j'aille vous chercher ? insista Bertrand, lequel, tout à sa cueillette, n'avait pas pris garde à cette scène rapide.

— On y va ! J'ai fini ! répondit Jaumale.

Il se baissa de nouveau pour prendre les ronces à poignée ; l'homme, du même pas lent, s'éloignait...

Au retour, prétextant un reste de malaise, Jaumale monta chez lui, s'y enferma à double tour, et avec une hâte fébrile tira le papier de sa poche.

— Bon Dieu de bon Dieu ! mes yeux se brouillent, je n'y vois pas ! murmura le brave homme.

« Ah ! quel coup j'ai reçu... lui, lui !...»

Après s'être essuyé les paupières, il parvint enfin à déchiffrer les quelques lignes d'écriture tremblée, tracée au crayon, que contenait le papier.

A demi-voix, il lut ceci :

« Depuis huit jours, huit grands jours, je « rôde dans le pays à ta recherche, Jaumale.

« Je sais les tristes nouvelles, je suis allé « au cimetière, mais personne depuis mon « arrivée à Barnéville n'y est venu. Je veux « te parler seul d'abord.

« Écoute : proche l'endroit qu'on nomme « le « Chêne-Rogneux », dans la forêt de « Saint-Sylvestre, il y a un étang. Tout le « jour je l'attendrai là.

« Tu viendras, n'est-ce pas, mon vieil « ami ? »

— Si j'irai ? s'écria Jaumale d'une voix vibrante, plutôt deux fois qu'une, pour sûr ! Si j'irai ?

« Tonnerre ! Je pars de suite !»

Toute trace de souffrance ou de lassitude avait disparu soudain.

Au contraire, l'ancien soldat redressait fièrement son torse maigre, tordait fièrement sa grosse moustache grise, semblait galvanisé en un mot.

On put bientôt le voir se jeter à grandes enjambées dans le parc, d'où il gagna à l'aide d'une brèche bouchée tant bien que mal par le fagots, les bois de Saint-Sylvestre, lesquels n'étaient, à vrai dire, qu'un prolongement du parc, et dépendaient, en partie du domaine d'Excideuil.

Il fallut tout juste une demi-heure au vieux soldat pour atteindre l'endroit désigné.

C'était un étang profond, assez étroit, perdu sous l'enchevêtrement des hautes branches.

Des joncs, des nénuphars, des algues recouvraient en partie ses eaux mornes et silencieuses, troublées seulement de temps à autre par le plongeon peureux de quelque grenouille.

Le silence, un silence de nécropole régnait là.

Les oiseaux dont le nid se balançait sur la cime des arbres d'alentour venaient y boire en silence. On eût dit que sur ce coin de nature pesait quelque mystérieuse malédiction.

Parfois un corbeau volait d'une rive à l'autre en croassant ; parfois, vers le soir, la plainte du crapaud s'y faisait entendre ; quant aux pinsons, bouvreuils, rouges-gorges, ils laissaient comme les hommes, ils délaissaient ce site, le trouvant trop triste, sans doute.

Des ormes, des bouleaux gigantesques, des frênes centenaires se miraient sur ces noirceurs de l'étang.

Lieu propice à souhait pour des rêveries mélancoliques.

(A suivre.)